



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collèges

Question écrite n° 61511

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelques précisions concernant sa réponse à la question écrite n° 54832, qu'il lui avait posée le 4 décembre 2000, relative à la partition de certains gros collèges de plus de 1 000 élèves. Il souhaiterait connaître le nombre exact d'établissements qui seront concernés par les mesures proposées dans le rapport de synthèse, et si les 210 collèges de plus de 900 élèves dénombrés par les services du ministère de l'éducation nationale feront tous l'objet d'aménagements ou de divisions. De plus, il lui demande quelles seront les modalités d'accompagnement financiers et humains, proposées par l'Etat, aux investissements engagés par les conseils généraux dans le cadre des aménagements de locaux qui leur seront demandés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61511

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3044